

# Délibération n° 2018-06-17

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

Cession d'un terrain à  
 GO FORM sur le site  
 Coudert

**Rapporteur**

BARRAUD Bertrand

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 126  
 Présents : 91  
 Votants : 95  
 Pour : 95  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU les articles L. 1511-3, L. 2122-21 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de promesse synallagmatique de vente ci-annexé ;

VU l'estimation du service des Domaines ;

**CONSIDÉRANT** que le site Coudert, situé route de Saint-Germain, préempté par l'EPF-Smaf pour le compte de la ville d'Issoire, a déjà été aménagé en partie avec la création d'un centre commercial de proximité et l'opération – en cours – de logements sociaux par l'OPHIS ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise GO FORM souhaite acquérir un terrain d'une contenance mesurée de 2 502 m<sup>2</sup> pour construire sa nouvelle salle de fitness, et que ce terrain sera détaché du tènement foncier cadastré à ce jour section AO 292p – 294p lot A d'après le projet de division ci-joint ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du projet de développement de l'entreprise, GO FORM souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AO numéro 67 et section ZK numéro 25 et une partie de la parcelle section AO numéro 292, terrains non constructibles situés en zone N au plan local d'urbanisme de la commune d'Issoire, terrain contigu au lot constructible, pour proposer des activités physiques complémentaires à sa salle de sport ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc proposé au conseil communautaire de céder ces parcelles à la SARL MDNF, ou toute personne physique ou morale substituée, après accord express de la communauté, afin de poursuivre l'objectif ci-dessus défini ;

**CONSIDÉRANT** que, concernant la partie constructible, le prix de cession s'élève à un montant de 162 630 € HT environ, soit 195 156,00 € TTC environ, dont un montant de TVA sur prix total de 32 526 € ;

**CONSIDÉRANT** que, concernant la partie non constructible, compte tenu de la présence d'une ancienne station d'épuration hors service et de la situation enclavée de ces parcelles, il est proposé une cession à un prix forfaitaire de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC dont un montant de TVA sur prix total de 2 000 €, pour la vente des terrains cadastrés à ce jour section AO numéro 67 et section ZK numéro 25 et la partie située en zone N de la parcelle cadastrée à ce jour section AO numéro 292 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est précisé que les surfaces exactes, désignations cadastrales et les prix définitifs seront déterminés d'après le document modificatif du parcellaire cadastral ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la cession d'un terrain constructible de 2 502 m<sup>2</sup> environ, détaché du tènement foncier cadastré à ce jour section AO 292p – 294p lot A, étant précisé que la superficie exacte, la désignation cadastrale et le prix définitif seront déterminés après la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral, à la SARL MDNF, ou toute personne physique ou morale substituée, après accord express de la communauté, à 65 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 162 630 € HT environ, soit 195 156 € TTC environ, dont un montant de TVA sur prix total de 32 526 € ;
- d'approuver la cession des terrains cadastrés à ce jour section AO numéro 67 et section ZK numéro 25 et la partie située en zone N de la parcelle cadastrée à ce jour section AO numéro 292, à un prix forfaitaire de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC, dont un montant de TVA sur prix total de 2 000 € ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la cession de ces terrains, y compris la promesse synallagmatique de vente dont le projet est joint en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12/2018